

Réunion du Conseil Municipal
Du 9 décembre 2015 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 décembre 2015 à la Mairie sur convocation en date du 01/12/2015 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme LAURENT, Mme RIVAUD, Mme DEXET, Mme GUINEBERT, Mme ILAHA-ITEMA.

Procuration : Mme CHAULET à Mme MORANGE

Ouverture de la séance à 20h30.

Mme DEXET est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 27/10/2015. Il n'y a pas d'observation et le PV est approuvé par 14 voix POUR et 1 Abstention (M. SALAGNAD absent lors de cette séance).

Dossier 1 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de la Haute-Vienne a été présenté le 12/10/2015 aux membres de la commission.

Il est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

La commune de St-LAURENT-sur-GORRE est concernée par le projet de SDCI le regroupement de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre avec celle des Feuillardiers étant envisagé.

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GARREAU), donne un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale.

Dossier 2 : Groupement de commandes pour la restauration collective

M. le Maire explique qu'un groupement de commandes a été créé le 01/02/2008 entre la Commune et la CCVG pour la fourniture et la livraison de prestation alimentaire en liaison chaude.

Le marché actuel arrive à échéance en avril 2016.

La CCVG, coordonnateur du groupement de commande, va lancer un appel à concurrence.

Il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant, membres de la commission d'appel d'offres de la Commune, afin de siéger à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement de commandes.

A l'unanimité, M. BLOND est désigné membre titulaire, et M. SALAGNAD, membre suppléant.

Dossier 3 : Salle de motricité : déclaration de sous-traitance Lot 1

M. le Maire indique que l'entreprise TRARIEUX, Lot 1 Gros œuvre/ravalement, déclare comme sous-traitant l'entreprise JFC Ravalement à Couzeix, pour un montant de 1 833€ HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette sous-traitance.

M. GARREAU conseille de poser des anti-rongeurs en aluminium pour le bardage.

Dossier 4 : Projet station d'essence communale : demandes de subvention

M. le Maire explique que le Conseil Municipal doit se positionner sur le projet de la station-service communale pour pouvoir déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Il présente l'étude de faisabilité réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. M. PATAUD dit que les volumes devraient être plus importants mais que les frais de fonctionnement sont identiques à ce qu'il pensait. Il précise que le lieu d'implantation est essentiel. M. GARREAU dit qu'il faut se rapprocher des gros consommateurs. A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de création d'une station d'essence communale et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions.

Dossier 5 : Agenda d'Accessibilité Programmée

Le Maire explique que le cabinet Qualiconsult de Limoges a travaillé avec la commission des travaux pour établir un agenda d'accessibilité des bâtiments publics (durée 6 ans). Une demande d'approbation d'Ad'Ap doit être transmise à la Préfecture. Une délibération doit être prise pour autoriser le Maire a déposé le dossier. Un diagnostic pour chacun des 11 bâtiments concernés a été établi. Les bâtiments les plus récents (maison des associations, presbytère, restaurant, quincaillerie) font l'objet d'attestations d'accessibilité.

M. le Maire présente l'agenda retenu :

Bâtiments	Travaux légers € HT	Travaux lourds € HT	Estimation totale travaux € HT	Année Réalisation	Coût/année
EGLISE	420,00	1 170,00	1 590,00	2016	
SALLE CULTURELLE	1 900,00	3 020,00	4 920,00	2016	6 510,00
ECOLE MATERNELLE	6 000,00	8 840,00	14 840,00	2017	14 840,00
ECOLE PRIMAIRE	2 170,00	11 520,00	13 690,00	2018	13 690,00
ELEVATEUR Ecole	0,00	25 000,00	25 000,00	2019	
RESTAURANT SCOLAIRE	0,00	4 800,00	4 800,00	2019	29 800,00
MAIRIE	4 115,00	5 340,00	9 455,00	2020	
SALLE POLYVALENTE	2 360,00	1 760,00	4 120,00	2020	13 575,00
CAMPING	750,00	1 625,00	2 375,00	2021	
VESTIAIRES STADE	700,00	11 120,00	11 820,00	2021	
CHAMBRE D'AGRICULTURE	2 270,00	2 000,00	4 270,00	2021	
SIVOM	800,00	1 040,00	1 840,00	2021	20 305,00

98 720,00

98 720,00

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'Agenda d'Accessibilité Programmée et autorise le Maire à déposer le dossier en Préfecture.

Dossier 6 à 13 : Tarifs 2016

M. le Maire propose de reconduire les tarifs 2015 en 2016.

M. GARREAU demande de baisser les tarifs de location de la salle des fêtes.

M. SOURY dit qu'il faut revoir le règlement intérieur du camping.

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les tarifs 2015 pour 2016 pour les services suivants : stop accueil camping-cars, droits de place, bascule publique, participations aux projets éducatifs, concessions cimetière et columbarium, locations salle des fêtes, salle culturelle, emplacements et chapiteaux.

Dossier 14 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Vu le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Vienne-Briance-Gorre,

Vu la délibération du 30 juin 2015 demandant au Président du Syndicat Vienne-Briance-Gorre de transmettre le dit rapport aux communes membres pour approbation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Vienne-Briance-Gorre.

Dossier 15 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. PATAUD et M. GARREAU disent que ce rapport est incomplet. Il est expliqué qu'il a été élaboré sur le site de l'Observatoire de l'eau avec les données issues du rapport du délégataire (SAUR). Après vérification de la DDT, le rapport est établi.

Après discussion, M. BLOND décide de reporter l'approbation du rapport à une séance ultérieure. M. PATAUD demande la création d'un groupe de travail.

Dossier 16 : Mission d'Inspection en matière de santé et de sécurité

M. le Maire indique que l'article 5 du décret n°85-603 du 10/06/1985 modifié stipule que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Afin de respecter ce point il y a la possibilité d'établir une convention avec le Centre de Gestion, qui peut assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'un ACFI. La collectivité participe aux frais de mise en œuvre de cette mission. Pour St-Laurent la dépense s'élève à 320€.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette mise à disposition et autorise le Maire à signer la convention.

Dossier 17 : Mise à disposition des agents du Service Espaces Verts auprès du CCAS

M. le Maire propose de renouveler la mise à disposition de MM. BOULEGUE ET CHIQUET auprès du CCAS pour l'entretien des espaces verts de la Maison de Retraite. Il propose de la reconduire pour les 3 ans à venir. Cette mise à disposition, inchangée, est de 2j/mois chacun soit 14/151,67^{ème}.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces mises à disposition et autorise le Maire à signer les conventions.

Dossier 18 : Avis de la commission du personnel sur une demande de création d'un poste de Technicien.

M. le Maire suspend la séance et demande le huis-clos pour le point suivant ; le public sort de la salle.

Le Maire rouvre la séance. M. le Maire donne connaissance de l'avis de la commission du personnel, réunie le 19/11/15, sur la demande d'un agent d'être nommé au grade de technicien territorial. La commission a statué sur le fait que les services de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre ne nécessitent pas de poste de technicien territorial.

A l'unanimité, le Conseil entérine l'avis de la commission du personnel et décide de ne pas créer de poste de technicien territorial.

Le huis clos est levé. Le public rentre.

Questions diverses :

- M. GARREAU parle des salissures sur le trottoir à cause des pigeons, surtout devant la Maison des Associations. Le Maire dit que cela va bientôt être réglé.
- M. GARREAU dit aussi qu'il faut faire nettoyer les lampadaires.
- M. PATAUD indique que la CCVG a refusé le transfert de la route de Puy d'Eau et demande si des travaux seront réalisés. M. BLOND dit qu'il faudra effectivement intervenir.
- M. PATAUD parle des dégâts sur le portail de l'atelier.
- Mme LAURENT dit que le Comité des fêtes cherche un local pour leurs activités.

Fin de la séance 22h30.